



SDE 07

COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2011



Accordons
nos projets



Sommaire



1

Éditorial

3

1 Votre concession en 2011

4

1.1 - Le contrat de concession	4
1.2 - Les infrastructures	5
1.3 - Les investissements et la maintenance des ouvrages	6
1.4 - La sécurité des personnes et des biens	9
1.5 - Les clients de la concession	17
1.6 - Les éléments financiers de la concession	18

2 GrDF dans votre région

21

2.1 - Les faits marquants	21
2.2 - Des partenariats responsables	22
2.3 - Les prestations et la qualité de service	24

3 GrDF, votre conseiller énergétique

28

3.1 - GrDF, au service des enjeux climat-énergie des territoires	28
3.2 - Du « gaz vert » dans le réseau de gaz naturel : le biométhane	29

Annexes

31



La confiance que vous accordez à GrDF a atteint, en 2011, un niveau inégalé. Il en résulte pour nous, une exigence renouvelée d'exercer nos missions de service public, en proximité, avec transparence et professionnalisme.

Le marché de la fourniture du gaz naturel est ouvert à la concurrence depuis quatre ans. Dans ce contexte, près de 1,3 million de clients, sur les 11 millions qui consomment du gaz naturel, ont changé de fournisseur.

La concurrence est devenue réalité. Nous devons poursuivre notre évolution pour simplifier la vie de nos clients.

GrDF est une entreprise de proximité, une entreprise de service public qui apporte sa contribution aux choix énergétiques locaux. C'est avec vous que nous souhaitons avancer pour renforcer la relation des élus et des consommateurs avec leurs énergies.

L'efficacité énergétique est l'objet d'un travail de proximité avec les collectivités territoriales : il importe de réfléchir ensemble, aux solutions économes et durables.

Le gaz naturel dispose d'un fort potentiel de développement et participe à l'aménagement des territoires.

En 2011, près de trente communes supplémentaires ont choisi de distribuer le gaz naturel sur leur territoire et ont retenu GrDF, comme concessionnaire ; le réseau de distribution publique s'est développé de près de 1 000 kilomètres.

En 2012, nous poursuivrons notre partenariat avec les différents acteurs concernés, pour une meilleure utilisation du réseau, avec plus d'efficacité énergétique et dans des conditions de sécurité pour tous.

Notre ambition consiste à rester proche de vos préoccupations et de celles de nos concitoyens, pour contribuer à des choix locaux économes en énergie.

Notre engagement pour assurer, dans la durée, les missions de service public que les autorités concédantes nous délèguent, avec rigueur, efficacité et humanité prend tout son sens. Cet engagement est le point de repère quotidien de chacun de nos salariés, dans ses gestes professionnels et dans sa relation avec les clients.

Notre partenariat avec les Jardins de Cocagne au sein de votre département témoigne des valeurs de proximité et de solidarité, que nous partageons avec cette association, pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Laurence HÉZARD - Directeur Général de GrDF





1 Votre concession en 2011

24 448 points de livraison

ICS MWh acheminés *

640 678 mètres de réseau de distribution

37 302 k€ de valeur nette du patrimoine concédé

78 172 € de redevance de concession

Vos interlocuteurs

Pour répondre à votre attente, les équipes de GrDF sont organisées de la manière suivante :

Une direction en région

- contributrice de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la négociation et de la gestion des contrats de concession.

Des services en région

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

Une représentation départementale

- en charge de la relation de proximité avec les collectivités territoriales.

**informations commercialement sensibles (ICS) – cf. explications données en annexe.*

1.1 Le contrat de concession

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la concession est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 19 décembre 2005, pour une durée de 30 ans.

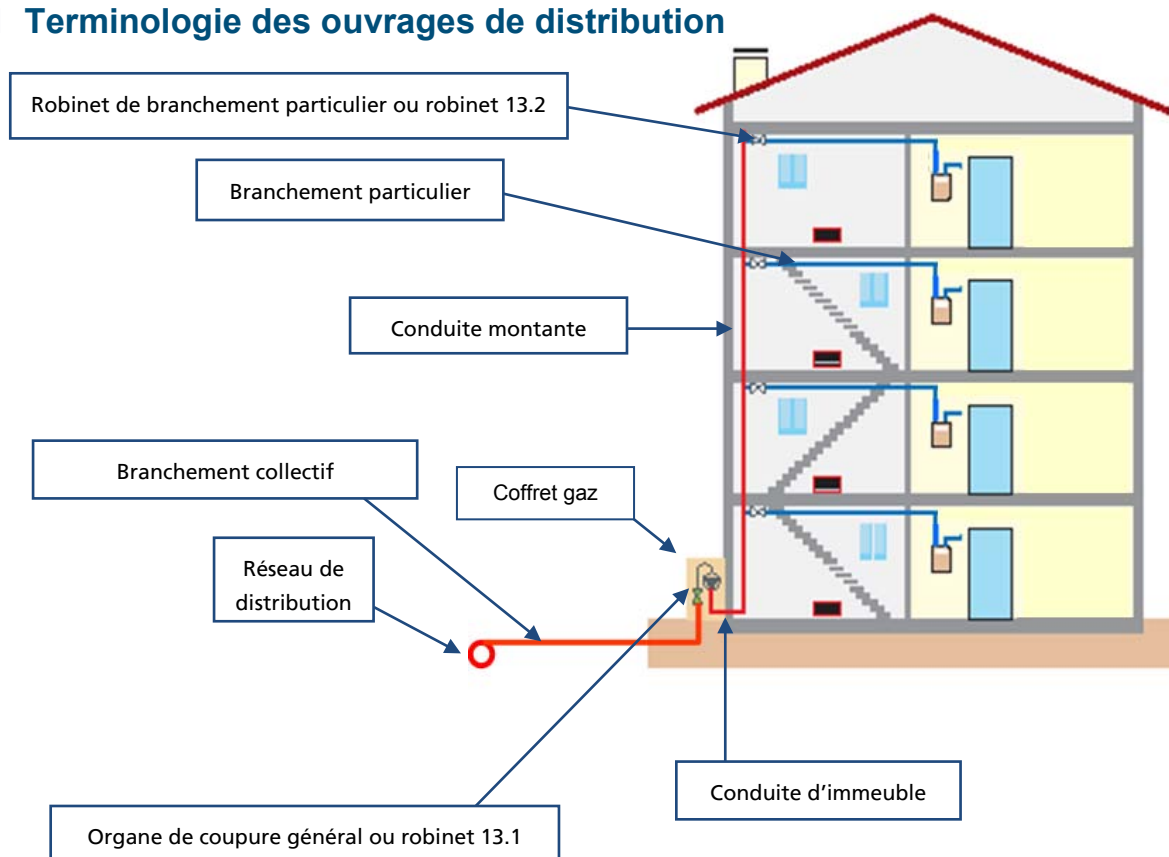
Pour mémoire, ce dernier est composé des documents suivants :

- une convention de concession,
- un cahier des charges,
- des annexes précisant :
 - ✓ les modalités locales de leur mise en œuvre,
 - ✓ les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions,
 - ✓ le tarif d'acheminement,
 - ✓ le catalogue des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs,
 - ✓ les conditions générales d'accès au réseau de distribution,
 - ✓ les prescriptions techniques du distributeur GrDF.



1.2 Les infrastructures

1.2.1 Terminologie des ouvrages de distribution



1.2.2 Les ouvrages de votre concession

Inventaire des ouvrages concédés	2011	2010*	Variation (%)
Canalisations basse pression (17 à 25 mbar) en mètres	6 593	6 470	1,9%
Canalisations moyenne pression (1 à 16 bar) en mètres	634 085	630 233	0,6%
Longueur totale des canalisations	640 678	636 703	0,6%
Nombre de postes de distribution publique	52	52	0,0%

L'âge moyen du réseau de la concession est de 19 ans.

Inventaire des canalisations concédées par matière (longueurs en mètres)	2011	2010*	Variation (%)
Polyéthylène	519 170	514 860	0,8%
Acier	118 385	118 653	-0,2%
Autres matériaux	3 124	3 190	-2,1%

* Donnée rectificative pour 2010 : la longueur présente dans le CRAC 2010 englobait la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.



1.3 Les investissements et la maintenance des ouvrages

En 2011, GrDF a investi **818 000 euros** sur le territoire de la concession. Les investissements concourent à la sécurité et au développement du réseau de distribution.

1.3.1 Développement des ouvrages

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que la valeur du critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement ou B/I défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Les travaux de développement du réseau consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements, postes de distribution publique) sur les secteurs de la concession non encore desservis.

Synthèse des chantiers clos et immobilisés (valeurs hors taxes, à la maille concession)	2011	2010	Variation (%)
Total investi (en milliers d'euros)	648,5	553,2	17%
dont montant investi sur les réseaux	336,3	296	14%
pour une longueur posée (en mètres)	4 469	2974	50%
dont montant investi sur les branchements	312,1	257,2	21%
pour un nombre de nouveaux branchements	229	243	-6%

Liste des principaux chantiers réalisés sur le territoire de la concession fournie en annexe.

1.3.2 Sécurité industrielle

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Le programme prévisionnel d'investissements de GrDF est défini sur la base des objectifs suivants :

- améliorer la fiabilité et la disponibilité du réseau,
- optimiser les conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires,
- renforcer les capacités d'acheminement du réseau pour faire face à l'accroissement de la demande.

Les interlocuteurs privilégiés ont présenté le programme travaux aux communes de la concession et échangé sur le programme voirie afin de détecter des opportunités de prospection en densification de réseau.

GrDF présente à l'autorité concédante en début d'année le bilan du programme travaux et le programme prévisionnel. Les travaux programmés sont relatifs au renouvellement de branchements, de conduites d'immeubles et de conduites montantes, ainsi qu'à l'optimisation du schéma de vannage (organes de coupure du réseau).

1.3.3 Des investissements ciblés par une analyse des incidents sur le réseau

Près de 85% des fuites constatées sur les ouvrages de la concession, exploités par GrDF, ont pour siège un branchement, une conduite d'immeuble ou une conduite montante.

C'est pourquoi GrDF a réorienté ses investissements vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble, associé, le cas échéant, au renouvellement de canalisations.



Synthèse des chantiers clos et immobilisés (valeurs hors taxes, à la maille concession)	2011	2010	Variation (%)
Total investi (en milliers d'euros)	169,5	249,4	-32%
dont montant investi sur les réseaux	100,9	210,3	-52%
pour une longueur renouvelée (en mètres)	239	614	-61%
dont montant investi sur les branchements	36,8	19,7	87%
pour un nombre de branchements renouvelés	11	8	38%

Liste des principaux chantiers réalisés sur le territoire de la concession fournie en annexe.

Un poste de distribution publique a également été renouvelé en 2011 (commune de Privas).

1.3.4 Déclassement de canalisations

En 2011, GrDF a engagé le déclassement d'ouvrages (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession. Liste des principales opérations réalisées sur le territoire de la concession fournie en annexe.

1.3.5 Cartographie / Schéma de vannage

GrDF a débuté en 2005 la modernisation de la cartographie (moyenne et grande échelle) avec le déploiement de nouveaux outils, la fiabilisation et la numérisation des données. Ce programme doit s'achever en 2012.

Un investissement national de l'ordre de 140 millions d'euros sera consacré sur cette période pour améliorer la qualité des données.

Le projet en cours, **GESIG**, vise à faire du Système d'information géographique (SIG) l'outil unique de gestion de la cartographie. Il intégrera à l'horizon 2019 les données moyenne et grande échelles et le géoréférencement de la totalité de la cartotheque.

A ce jour, environ la moitié des 1,5 million de plans concernés est déjà géoréférencée.

De nombreuses actions ont démarré en 2011 (contrôle de la qualité des plans et de leur niveau de précision) en vue de l'application de la nouvelle réglementation relative aux travaux de tiers à proximité des ouvrages enterrés.

Par ailleurs, l'actualisation des **schémas de vannage** a été entamée afin de définir le nombre et la position des vannes ou robinets nécessaires à l'interruption rapide du gaz en cas d'incident. Ces schémas prévoient également les dispositifs de décompression associés à chaque partie du réseau.

Dans ce contexte, **l'implantation des vannes ou robinets est reconsidérée :**

- au regard de l'évolution des infrastructures et des débits de gaz,
- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances).

Chaque vanne ou robinet, selon son importance et sa nature, est affectée d'une périodicité d'inspection variant de 1 à 4 ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour.



1.3.6 Perspectives d'investissements 2012

38 millions d'euros seront consacrés à la modernisation, au renforcement et à la maintenance des ouvrages pour les régions Rhône-Alpes et Bourgogne.

Sur ce montant, 8 millions d'euros seront affectés à la maintenance préventive des ouvrages, notamment pour la surveillance des réseaux, la vérification du bon fonctionnement des robinets, le contrôle des conduites d'immeuble et le remplacement des compteurs.



1.3.7 La maintenance des ouvrages

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (réalisée après une défaillance), la maintenance se décline selon deux axes :

- **la surveillance**, allant de la simple inspection à la révision complète d'un ouvrage,
- **l'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage**, pouvant aller jusqu'à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille de la région Rhône-Alpes (en millions d'euros HT)	2011	2010	Variation (%)
Dépenses de maintenance des ouvrages de distribution publique	7,7	5,8	33,3%

VSR, le nez de GrDF

Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) surveillent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués à proximité par des tiers, nature du sol...).

A 40 km/h, des capteurs de méthane 23 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur présent dans le véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, un technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel à une équipe d'intervention d'urgence.

En 2011, les VSR ont assuré la surveillance de près de 80 000 kilomètres de réseau au plan national.

Chaque véhicule représente un investissement de 150 000 euros.

Cette surveillance est complétée par une **recherche à pied** lorsque les lieux ne sont pas accessibles au VSR.



Surveillance des réseaux à la maille du département de l'Ardèche	2011	2010	Variation (%)
Nombre de kilomètres de réseau surveillés	180	195	- 7,5%



Focus sur la vérification des dispositifs de comptage



Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

- 20 ans, pour les compteurs secs à soufflets,
- 5 ans, pour les compteurs à pistons rotatifs ou de vitesse.

Vérification des dispositifs de comptage (maille département)	2011	2010	Variation (%)
Nombre de compteurs traités	724	615	17,8%

1.4 La sécurité des personnes et des biens

1.4.1 Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

DR - DICT ¹ sur la concession	2011	2010	Variation (%)
Nombre de DICT reçues et traitées	2 313	1 967	18%
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	1 545	1 465	5%

Les endommagements d'ouvrages, lors ou après travaux de tiers, constituent l'une des principales causes des incidents sur les réseaux de distribution de gaz.

Dommages aux ouvrages de la concession	2011	2010	Variation (%)
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	14	12	17%

GrDF s'est fortement impliqué pour réduire **les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous sa maîtrise d'ouvrage (moins 25% en 2011)**. Ces derniers ont diminué de moitié en trois ans, grâce notamment au travail réalisé avec les entreprises de travaux publics.

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF s'est préparé à l'application, le 1^{er} juillet 2012, du décret dit anti-endommagement du 6 octobre 2011.

Les outils destinés à expliquer les conséquences de ce décret pour :

- les collectivités territoriales (au titre de maître d'ouvrage),
- les exploitants de réseau,
- les exécutants de travaux,

sont accessibles sur les sites **du Guichet unique** (téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou **du ministère concerné** (MEEDTL - Direction générale de la prévention des risques).

¹ DR : Demande de renseignement _ DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux.



COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2011

Des brochures spécifiques à chaque intervenant peuvent y être téléchargées :

- **Responsable de projet**
- **Exécutant de travaux**
- **Exploitant de réseaux**
- **Collectivité territoriale**



En partenariat avec ERDF et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), GrDF réalise depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, personnels des services techniques) y sont cordialement invitées.



**Le Plan anti-endommagement :
une réforme concernant la réalisation
des travaux à proximité d'ouvrages de
distribution.**

Gestionnaire du plus long réseau de distribution de gaz naturel en Europe, GrDF fait de la sécurité une priorité absolue. Depuis sa création, GrDF engage régulièrement des actions pour réduire significativement les endommagements aux ouvrages.

Après plus de 3 ans de négociation, la refonte du cadre réglementaire, pilotée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement se met en place. Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers :

- donneurs d'ordre,
- maîtres d'œuvre,
- exploitants de réseau.

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre ces 3 acteurs. Elle a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.

Les collectivités locales sont concernées car, bien souvent, elles assurent l'ensemble de ces responsabilités.

Cette réforme s'appuie sur les décisions suivantes, déclinées de plusieurs décrets et arrêtés, pour une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2012 :

- **Création d'un Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris. Les communes n'auront plus à tenir à jour la liste des exploitants de réseaux présents dans leur commune.
- **Ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
 - ✓ Meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C).
 - ✓ Amélioration progressive de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées (géoréférencement 2019).
 - ✓ Obligation, pour les exploitants de réseaux sensibles, d'un rendez-vous sur site pour une localisation précise des réseaux.
 - ✓ Anticipation des conséquences d'un incident par l'identification préalable des organes de coupure.
 - ✓ Mise en arrêt du chantier en cas de différences notables entre l'état du sous-sol et les informations portées à la connaissance de l'entreprise de travaux.
- **Renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics. Une certification sera obligatoire.
- **Mise en place d'un « observatoire national DT-DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Plus d'information : <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>



Les appels de tiers sur votre concession

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution.

Réception des appels de tiers : le premier maillon de la chaîne de sécurité

L'organisation mise en place en matière de réception des appels est la suivante :

- lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'**Urgence Sécurité Gaz**,
- des lignes prioritaires sont réservées aux Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).



Les appels de tiers reçus en 2011 par l'**Urgence Sécurité Gaz** concernant votre concession sont classés de la manière suivante :

- **interventions de sécurité gaz** : comprenant les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et les autres motifs de sécurité,
- **dépannages gaz** : comprenant les manques de gaz et les autres dépannages.

Appels de tiers (clients, sapeurs-pompiers, communes...)	2011	2010	Varaition (%)
Nombre total d'appels	701	708	-1%
Pour intervention de sécurité gaz	311	328	-5%
dont appels pour fuite ou odeur de gaz	212	222	-5%
dont appels pour incendie ou explosion	48	38	26%
dont appels pour autres motifs de sécurité	51	68	-25%
Pour dépannage gaz	390	380	3%
dont appels pour manque de gaz	308	279	10%
dont appels pour autres dépannages	82	101	-19%



1.4.2 Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature.



Nombre d'incidents	2011	2010	Variation (%)
Total	259	315	-18%

Répartition par nature	2011	2010	Variation (%)
dont manques de gaz ou défauts de pression (baisse/excès) sans fuite	92	119	-23%
dont fuites de gaz sans incendie ni explosion	115	129	-11%
dont incidents avec incendie et/ou explosion	10	7	43%
dont incidents autres natures (1)	42	60	-30%

(1) Exemples d'incidents « autres natures » : dommages aux ouvrages sans fuites ni manques de gaz, équipements cassés, manquants ou disparus, bruits nécessitant le changement d'appareil, présomptions d'intoxications oxycarbonées ...

Nombre d'interruptions de livraison de gaz naturel suite à incident	2011	2010	Variation (%)
Nombre de clients concernés	1 506	488	209%

Focus sur les ouvrages exploités par GrDF

Nombre d'incidents sur les ouvrages exploités par GrDF	2011	2010	Variation (%)
Total	217	267	-19%

Répartition par type d'ouvrage	2011	2010	Variation (%)
dont incidents sur réseau	11	6	83%
dont incidents sur branchements individuels ou collectifs	156	192	-19%
dont incidents sur conduites d'immeuble, conduites montantes et branchements particuliers sur conduites montantes	22	27	-19%
dont autres (poste de détente, compteur,...)	28	42	-33%



1.4.3 Les incidents significatifs

Un incident est dit « significatif » lorsqu'il entraîne une coupure de la livraison de gaz pour au moins 500 clients, ou l'évacuation par mesure de précaution d'au moins 10 personnes ou s'il y a une victime.

En 2011, sur la concession, 9 incidents significatifs ont eu lieu sur les ouvrages exploités par GrDF :

- Le 27 avril, rue Édouard Joubert à Tournon-sur-Rhône, une fuite de gaz suite à un dommage sur un branchement a induit l'interruption de livraison pour 460 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 20 personnes.
- Le 18 mai, rue de la République à Saint-Péray, une fuite de gaz suite à un dommage sur un branchement a induit l'interruption de livraison pour 200 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 10 personnes.
- Le 8 juillet, une fuite de gaz au niveau du coffret du centre communal d'action sociale de Privas, suite à défaillance du matériel, a nécessité l'évacuation du bâtiment (50 personnes).
- Le 14 septembre, à la Cité du Zodiaque à Annonay, une fuite de gaz suite à un dommage sur une canalisation a induit l'interruption de livraison pour 30 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 10 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.
- Le 14 septembre, rue de la République à Saint-Péray, une fuite de gaz suite à un dommage sur une canalisation a induit l'interruption de livraison pour 188 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 50 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.
- Le 19 septembre, au lieu-dit Silon à Sarras, une fuite de gaz suite à un dommage sur une canalisation a induit l'interruption de livraison pour 110 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 15 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.
- Le 6 octobre, Place Gallimard à Vals-les-Bains, une fuite de gaz au niveau d'une canalisation, causée par une défaillance de matériel, a induit la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 60 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.
- Le 12 octobre, rue Ferdinand Janvier à Annonay, une fuite de gaz suite à un dommage sur une canalisation a induit l'interruption de livraison pour 50 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 10 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.
- Le 9 novembre, avenue du 11 novembre à la Voulte-sur-Rhône, une fuite de gaz suite à un dommage sur une canalisation a induit l'interruption de livraison pour 90 clients, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation de 50 personnes, dans le cadre d'une Procédure Gaz Renforcée.



1.4.4 Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :



Intervenir en moins de 60 minutes dans 95% des cas.

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

En 2011, sur le département de l'Ardèche, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 100%.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** consiste à accroître l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble, pour toujours plus de sécurité lors des interventions. Lorsqu'un incident se produit, il est essentiel que les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent en étroite collaboration. Dans certaines situations jugées sensibles, telle une fuite de gaz enterrée ou un risque d'accumulation de gaz :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à effectuer pour interrompre le flux de gaz.

C'est le principe de la Procédure Gaz Renforcée (PGR).

La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} novembre 2011.

Les premiers retours d'expérience montrent un taux d'environ 2% d'interventions de mise en sécurité qualifiées de PGR, dont 30% sont finalement « déqualifiées » par le Commandant des Opérations de Secours après examen, sur place, de la situation.

Le renforcement des mesures de sécurité, pour les personnes et les biens, se concrétise par un périmètre de sécurité élargi ou des interruptions de livraison préventives.

1.4.5 Le plan d'ORganisation et d'Intervention GAZ (ORIGAZ)

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel. Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.



1.4.6 La sécurité des installations intérieures



Les installations de distribution de gaz, situées à l'intérieur des logements (à l'aval du compteur), ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

En France, 97% des accidents trouvent leur origine sur ces installations.

C'est pourquoi la réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Pour les installations neuves, complétées ou modifiées : le contrôle de conformité.**

Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, ou lorsque l'installation est complétée ou modifiée (certificat réalisé par le professionnel installateur).

Ces installations sont contrôlées systématiquement, sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui le sont par sondage.

- **Lors de la vente d'un bien immobilier : l'état de l'installation.**

Depuis le 1^{er} novembre 2007, lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué (par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers).

L'état est réalisé sans démontage d'éléments des installations. Il est établi selon un modèle défini par arrêté conjoint des Ministres chargés de la construction et de l'industrie.

La Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics qualité pour la remise en service de toute installation intérieure arrêtée (contrat résilié) depuis plus de 6 mois. Dans ce dernier cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

L'ensemble de ces actions contribue à l'amélioration des installations intérieures et de la sécurité de la distribution du gaz naturel.

Diagnosics sur votre concession	2011	2010	Variation (%)
Nombre de contrôles de conformité	203	136	49%
Nombre de situations de « danger grave et immédiat »	3	1	200%



1.5 Les clients de la concession

1.5.1 L'acheminement du gaz naturel

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les clients de France métropolitaine choisissent leur fournisseur de gaz naturel. La totalité du marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs.

Clients de la concession	unités	2011	2010*	Variation (%)
Nombre de points de livraison	nb	24 448	24 395	0%
Quantité d'énergie acheminée	MWh	ICS**	1 017 840	-

* Donnée rectificative pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.

**informations commercialement sensibles (ICS) – cf. explications données en annexe.

La correction climatique apportée aux résultats 2011, à maille nationale, est de l'ordre de 34 TWh, compte tenu des températures particulièrement clémentes constatées. Les consommations ainsi corrigées, à fin 2011, baissent seulement d'environ 2,6% par rapport à celles de 2010.

1.5.2 Les principales prestations réalisées

GrDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des fournisseurs de gaz naturel et des clients :

- des prestations couvertes par le tarif d'acheminement (changements de fournisseur sans déplacement, interventions de sécurité et de dépannage, relevés cycliques, mises hors service suite à résiliation du contrat de fourniture...),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mises en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2011	2010*	Variation (%)
Mises en service (avec/ sans déplacement et avec/sans pose de compteur)	3 143	3 305	-5%
Mises hors service	2 424	2 421	0%
Changements de fournisseur (avec ou sans déplacement)	203	272	-25%
Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	523	394	33%
Relevés spéciaux avec déplacement / Vérifications des données de comptage sans déplacement (hors changement de fournisseur)	71	98	-28%

* Donnée rectificative pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.



1.6 Les éléments financiers de la concession

1.6.1 Le patrimoine

La **valeur brute** d'un ouvrage est le montant investi pour le construire, avant toute opération comptable.

La **valeur nette** d'un ouvrage est sa valeur brute, minorée du montant des amortissements.

La **valeur de remplacement** d'un ouvrage est égale à la valeur brute multipliée par :

- un coefficient destiné à tenir compte de l'inflation,
- un coefficient représentant le surcoût lié au renouvellement d'un ouvrage par rapport au coût de sa construction initiale.

L'estimation de la valeur de remplacement est présentée conformément à l'article 35 de la loi du 9 août 2004.



Détail des valeurs (en milliers d'euros)	2011	2010*	Variation (%)
Valeur brute	56 252	55 131	2%
Valeur nette	37 302	37 491	-1%
Valeur de remplacement	121 925	118 410	3%

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en milliers d'euros)	2011	2010*	Variation (%)
BRANCHEMENTS			
Valeur brute	18 271	17 877	2%
Valeur nette	12 168	12 168	0%
Valeur de remplacement	45 257	43 864	3%
CANALISATIONS			
Valeur brute	37 203	36 687	1%
Valeur nette	24 684	24 980	-1%
Valeur de remplacement	75 894	73 797	3%
POSTES DE DETENTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE			
Valeur brute	586	567	3%
Valeur nette	355	343	3%
Valeur de remplacement	774	749	3%

* Données rectificatives pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.



1.6.2 Les éléments significatifs du compte d'exploitation

➤ Remarque générale sur les éléments financiers présentés

Conformément au contrat de concession, GrDF présente les principaux éléments du compte d'exploitation de votre concession. On ne saurait pour autant en déduire une notion de résultat lié à la concession.

En effet, la grande majorité des moyens mis en œuvre par GrDF sur une concession (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) est mutualisée à différentes mailles. Ceci permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences, tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux clients de la concession. Les applications de gestion de GrDF utilisent des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation et non la maille concession) comme maille de référence.

De plus, les recettes de GrDF sont majoritairement constituées des recettes d'acheminement basées sur un tarif péréqué nationalement¹.

➤ Les recettes

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base du tarif péréqué nationalement et publié par les pouvoirs publics sur proposition du régulateur (CRE).

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations de GrDF :

- prestations liées au raccordement,
- prestations diverses facturées à l'acte,
- locations de matériels.

La rémunération de GrDF provient du tarif d'acheminement et des prestations associées.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2011	2010*	Variation (%)
Recettes d'acheminement	6 838 417	7 851 293	-13%
Recettes hors acheminement	492 552	394 874	25%

* Données rectificatives pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.

¹ Nota : pour les communes desservies depuis juillet 2008, suite à un appel à concurrence, les tarifs ne sont plus péréqués nationalement. Ils sont déterminés de manière spécifique par le concédant et le distributeur, et décidés par les pouvoirs publics sur proposition du régulateur.

**COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2011****➤ Les charges d'exploitation**

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages, essentiellement constituées de dépenses de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces charges sont constituées des coûts directs et indirects exposés par les fonctions nationales de GrDF (frais de siège, coûts des activités nationales, études et recherches...).

Les autres charges d'exploitation du distributeur sont constituées des :

- dotations aux amortissements et provisions (ou charges dites « calculées »),
- impôts directs locaux et taxes professionnelles,
- redevances (notamment redevances de concession).

Les charges pour votre concession (en euros HT)	2011	2010	Variation (%)
Charges d'exploitation	3 811 822	3 777 528	1%
dont charges de main-d'oeuvre	1 817 857	1 800 837	1%
dont achats externes	1 764 289	1 747 982	1%
dont redevances	78 172	76 877	2%
dont autres charges (impôts et taxes...)	151 504	151 832	0%
Charges calculées	1 875 339	1 488 606	26%

* Données rectificatives pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié.

**La redevance de concession**

La part R1 de la redevance de concession (dite de fonctionnement) a pour objet de financer les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice de ses missions.



2 GrDF dans votre région

2.1 Les faits marquants

En matière de relations avec les collectivités locales et territoriales...

En complément des actions du département de l'Ardèche, en direction des jeunes en difficultés, GrDF apporte son soutien financier pour les fonds « mobilité » et « santé », et ses compétences pour une aide à la préparation d'entretiens de recrutement.

GrDF a convié, en septembre, les Directeurs des services techniques des communes urbaines de l'Ardèche pour les informer sur les solutions gaz naturel innovantes.



En matière de développement économique local...



Une convention ANRU a été signée sur le quartier du Zodiaque avec la ville d'Annonay qui a choisi le gaz naturel, dans le cadre des travaux de renouvellement.

En matière de partenariat...

GrDF, partenaire privilégié de la Fédération départementale de cyclotourisme de l'Ardèche, a contribué à l'organisation d'une opération avec des jeunes de la commune d'Annonay.



GrDF, partenaire des jardins de Cocagne, a fait don d'un véhicule utilitaire, qui sera utilisé pour la livraison des paniers aux adhérents à partir du site de Touloud (07), où travaillent des salariés en insertion. Eric PEYRARD, directeur territorial GrDF, lors de la remise des clés de l'utilitaire, a rappelé les valeurs de proximité et de solidarité de l'entreprise.

Afin de contribuer à la lutte contre la précarité et l'exclusion, GrDF a renouvelé son soutien à la Banque Alimentaire Ardèche-Drôme, en signant une convention avec cette dernière et en l'accompagnant financièrement, suite à l'incendie de mai 2011 du site de Valence.





2.2 Des partenariats responsables

1,45 million d'euros
consacré à des
actions de solidarité
en 2011

Entreprise responsable et solidaire, GrDF est engagée aux côtés des collectivités territoriales et des associations. Depuis 2009, plusieurs partenariats ont été conclus dans le domaine de l'écologie urbaine, de la solidarité, du sport et de la santé.

Le respect rigoureux des règles d'éthique

Depuis 2009, l'entreprise s'est dotée d'une démarche éthique. L'ensemble des salariés est régulièrement sensibilisé aux principes d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté et de conformité aux lois et réglementations : lutte contre les fraudes, protection des informations, respect des procédures...

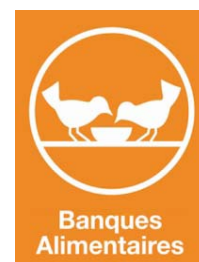
Une démarche d'achats responsables a été développée à l'égard des prestataires, les engageant à respecter un code de déontologie et des clauses liées aux principes du développement durable.



La lutte contre la précarité et l'exclusion

GrDF soutient les politiques de solidarité portées par les collectivités territoriales et les associations. Plusieurs initiatives ont été prises pour faciliter l'accès au travail des personnes en difficulté (contrôle qualité de chantiers, nettoyage de vêtements par des établissements et services d'aide par le travail) :

- Engagement auprès de la Fédération française des banques alimentaires. Les 25 et 26 novembre, près de 5 000 collaborateurs se sont mobilisés aux côtés des Banques alimentaires et ont contribué à récolter près de 12 500 tonnes de denrées, représentant près de 25 millions de repas distribués aux plus démunis. Grâce à la mobilisation de ses réseaux sociaux, l'entreprise a fait un don supplémentaire de 7 000 repas.
- Partenariat national avec le Réseau Cocagne. GrDF a poursuivi son engagement pour aider les Jardins de Cocagne au cœur des territoires et a soutenu le démarrage de 14 nouveaux jardins, représentant 250 personnes en insertion recrutées pour le jardinage et la distribution des légumes biologiques.
- Accompagnement au programme « 30 000 paniers solidaires » : près de 350 familles aux faibles revenus (représentant plus de 1 000 personnes) ont bénéficié, au cours de l'année, de 12 000 paniers solidaires.
- Remise de véhicules déclassés à diverses associations caritatives.



L'écologie urbaine et la biodiversité

Depuis 2 ans, l'entreprise s'implique dans la valorisation de l'environnement et dans la solidarité de proximité en favorisant le lien social au cœur des villes, grâce à son partenariat avec la Fédération nationale des jardins collectifs et familiaux.



- En 2011, 19 parcelles ont été aménagées pour les personnes à mobilité réduite.
- Pour renforcer son engagement dans le domaine de la biodiversité, un partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française a été conclu, dans le but de favoriser l'implantation de ruches en milieu urbain. Une vingtaine de ruches a ainsi été installée au cœur de grandes villes.
- Avec l'association Natureparif, GrDF a soutenu l'organisation du deuxième « Prix de la capitale française de la biodiversité ».



La promotion de la santé

Pour témoigner de sa volonté d'être « proche de tous et partout », GrDF a poursuivi son engagement avec **Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde** qui accueille des enfants malades. En 2011, 7 enfants ont pu être opérés grâce à ce partenariat.

Une centaine de défibrillateurs a été mise à disposition des collectivités territoriales par GrDF et installée dans des espaces publics.



Côté sport

L'entreprise apporte son soutien à la **Fédération française de cyclotourisme (FFCT)** pour promouvoir l'apprentissage et la pratique du vélo, en écho à ses propres valeurs : un sport de proximité, de plaisir et de convivialité, respectueux de l'environnement et qui s'exerce en toute sécurité.

5 000 enfants ont été formés, en 2011, aux règles de sécurité routière.

Depuis le début du partenariat, en 2009, ce sont plus de 30 000 enfants qui ont passé leur brevet d'éducation routière.

En lien avec son engagement sur le champ du handicap, trois tandems ont été offerts à trois clubs FFCT. Les personnes malvoyantes peuvent désormais pratiquer le cyclotourisme en toute convivialité et en toute sécurité.

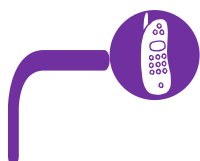




2.3 Les prestations et la qualité de service

2.3.1 Les accueils mis en place

- L'Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils, dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, traite l'ensemble des demandes : du conseil sur les solutions gaz naturel à la mise en service du raccordement du client.



N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région Rhône-Alpes	2011	2010
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	63 320	61 145
Taux de disponibilité (%)	93,3%	92,3%

- L'Accueil acheminement, chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, contribue à la gestion des contrats d'acheminement et au calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finaux.



2.3.2 Les services et prestations proposés

Les prestations et services réalisés sont définis dans le catalogue des prestations, consultable sur le site Internet : www.grdf.fr.

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont consécutives à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement des mises en ou hors service d'installations, des modifications contractuelles, des changements de fournisseurs et des coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. L'entreprise est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. C'est pourquoi, ses équipes s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région Rhône-Alpes	2011	2010
Taux de relevés sans erreur	99,5%	99,4%
Taux de relevés sur index réels	97,6%	97,6%

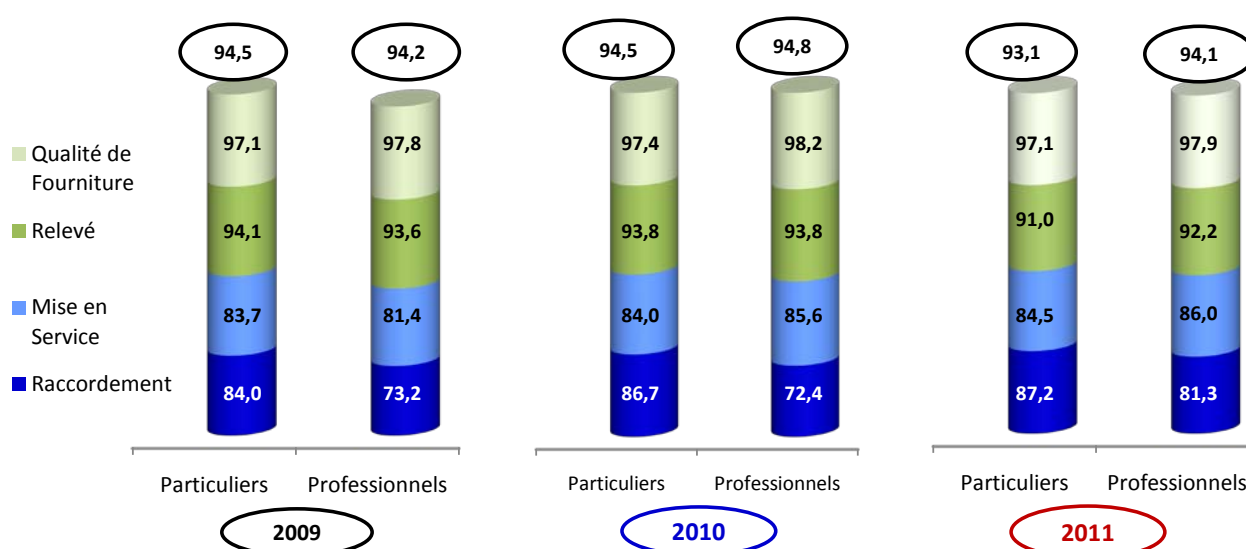


2.3.3 La satisfaction des parties prenantes

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année. Elles distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

Historique de l'indicateur national de satisfaction



L'indicateur de satisfaction global dépend essentiellement des items « Relevé » et « Qualité de fourniture ». L'analyse des réponses des clients enquêtés montre que l'item « relève », qui connaît une baisse significative, est souvent corrélé à la facture payée par le client, dans un contexte général de hausse du prix des énergies.

Focus sur les résultats de la région Rhône-Alpes

Résultats sur la région Rhône-Alpes (en %)	2011	2010
Satisfaction globale « Particuliers »	92,5	94,3
Raccordement	85,9	82
Relève des compteurs	89,7	93,5
Mise en service	84,9	82,8
Qualité de fourniture	97	97,7
Satisfaction globale « Professionnels »	93,8	95
Raccordement	77	71,8
Relève des compteurs	92,3	94,3
Mise en service	83,5	82,9
Qualité de fourniture	97,8	98,7



A l'écoute des collectivités territoriales

Le dispositif d'écoute mis en place par GrDF à l'égard des collectivités territoriales et des concédants repose sur des relations de proximité, le traitement des demandes et des réclamations, ainsi qu'une enquête de confiance, confiée à l'IFOP par souci d'objectivité.

Au travers d'un entretien ou d'un questionnaire, les collectivités ont la possibilité de s'exprimer sur leur confiance vis-à-vis de GrDF, ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services qui leur sont proposés.

Afin de limiter les sollicitations des élus, le panel a été légèrement restreint en 2011 : près de 1 700 élus et agents territoriaux se sont exprimés.

Crédité de nombreux atouts, GrDF continue de susciter un très fort niveau de confiance de la part des collectivités territoriales, notamment quant à sa capacité à assurer la fiabilité de la distribution de gaz naturel et à garantir la sécurité du réseau.

Les résultats 2011 témoignent des efforts et de la volonté de l'entreprise pour améliorer la qualité des chantiers, la cartographie des réseaux ou l'information et le dialogue autour du compte-rendu annuel de concession.



Indice global de confiance 2011	2010	2009
78,0	77,7	75,9

Résultats de l'enquête 2011 pour les principaux items

Résultats des années passées

	2010	2009
Qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF	94%	90%
Qualité des prestations réalisées	89%	87%
Qualité des chantiers réalisés	81%	82%
Qualité Accompagnement et conseils	87%	82%

Qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF



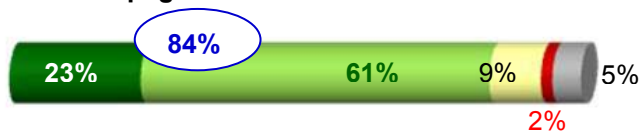
Qualité des prestations réalisées



Qualité des chantiers réalisés



Qualité Accompagnement et conseils



■ Tout à fait ■ Plutôt ■ Plutôt pas ■ Pas du Tout ■ NSP



Au plan régional, l'écoute collectivités locales a mis en évidence :



L'indicateur 2011 de confiance des collectivités territoriales envers GrDF reste à haut niveau en Rhône-Alpes.

Toutefois, les élus et agents territoriaux attendent :

- un renforcement du niveau d'expertise et de conseil du distributeur,
- une amélioration de la qualité et de la sécurité sur et autour des chantiers.

Par ailleurs, des progrès sont attendus en matière de qualité des données cartographiques.

Cette confiance nous incite à poursuivre nos efforts, dans l'accompagnement des collectivités territoriales, en matière d'orientations énergétiques et de développement durable.

La gestion et le traitement des réclamations

Avec 60 490 réclamations enregistrées au plan national (pour 49 760 en 2010), le nombre de ces dernières est en augmentation. Plus de 90% de ces réclamations sont liées à l'acheminement et aux prestations réalisées (contestations d'index de relève et de quantités acheminées). Les équipes GrDF ont mis en œuvre des plans d'actions afin de remédier à ces points d'alerte.

Le nombre de réclamations des collectivités territoriales, pour leur propre compte ou celui de tiers, diminue :

- 320 réclamations enregistrées tous motifs confondus en 2011, pour 380 en 2010.
- 96% des 60 490 réclamations traité en moins de 30 jours (et plus de 85% en moins de 15 jours).

Le délai moyen de traitement augmente très légèrement en 2011 (7,8 jours contre 7,3 jours en 2010), mais reste sous le seuil des 8 jours.



3 GrDF, votre conseiller énergétique

Facteur 4, objectif « 3x20 » : les collectivités territoriales sont au cœur des dispositifs de maîtrise de l'énergie, d'aménagement et d'urbanisme.

3.1 GrDF, au service des enjeux climat-énergie des territoires

- Le réseau de distribution de gaz naturel, propriété des collectivités territoriales, constitue un outil d'aménagement pour valoriser leurs programmes de construction ou de rénovation éco-efficace, à un coût maîtrisé.
- Le réseau de gaz naturel est un véritable atout pour limiter les investissements des collectivités en terme d'infrastructures : l'extension du réseau nécessaire à l'alimentation énergétique d'un projet est à la charge de GrDF (sous réserve de rentabilité) pour le compte de la collectivité (propriétaire du réseau).
- Les solutions gaz naturel performantes permettent d'atteindre dès à présent les labels « BBC » et « BEPOS » tout en valorisant une part importante d'énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau...).
- GrDF accompagne les maîtres d'ouvrage (bailleurs, promoteurs, collectivités) pour mettre en place des solutions adaptées à la réglementation thermique.
- Le gaz naturel demeure une énergie compétitive dans un contexte d'augmentation des prix des énergies (Source : ATEE/CEREN – 2011).

GrDF propose des conseils et des aides à la décision pour imaginer des solutions optimisées à vos projets d'aménagement, de construction ou de rénovation.





3.2 Du « gaz vert » dans le réseau de gaz naturel : le biométhane

Le **biogaz** est un gaz issu de la fermentation, en absence d'oxygène, de matières organiques. Il est obtenu soit par captage dans des décharges où il se forme de manière spontanée, soit par un procédé standardisé et contrôlé appelé **méthanisation**.

Les déchets qui entrent en jeu peuvent provenir de sources diverses :

- tri sélectif des ordures ménagères, déchets verts...
- effluents d'élevage, fumiers, voire cultures énergétiques,
- résidus de l'industrie agroalimentaire, abattoirs, industrie laitière, mais aussi boues de stations d'épuration...

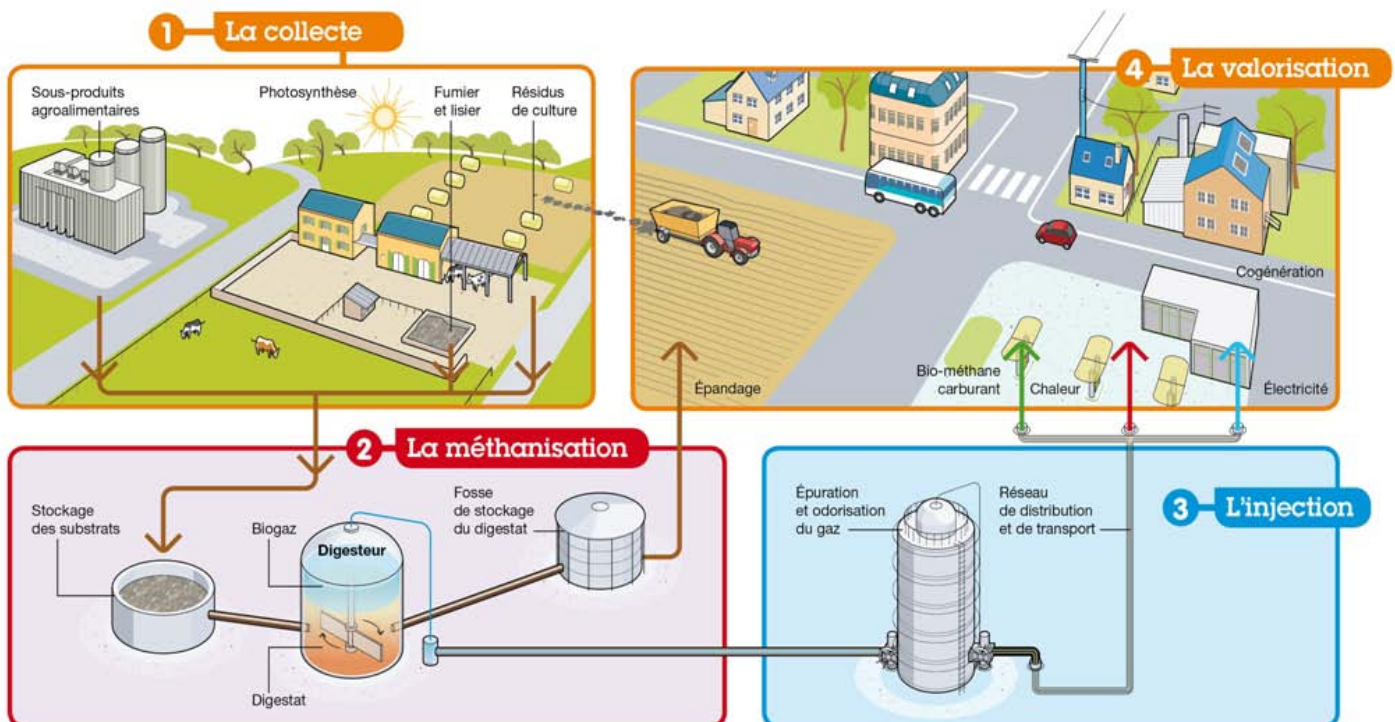
La composition du biogaz varie en fonction de la nature du substrat, du type de procédé de production : on retrouve essentiellement du méthane (30 à 75%), du CO₂ (20 à 40%) et d'autres composés suivant la valorisation envisagée (eau, hydrogène sulfuré...).

Après un traitement poussé pour lui faire atteindre la qualité du gaz naturel, le biogaz devient du **biométhane**. 100% miscible avec le gaz naturel, le biométhane peut être utilisé sous forme de carburant et/ou injecté dans les réseaux de gaz naturel.

L'injection dans le réseau est autorisée en France par la loi du 3 janvier 2003 et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (AFSSET) a donné son accord en 2008 pour l'injection de biogaz, sauf s'il est issu de déchets industriels ou de boues d'épuration.

Les décrets et arrêtés fixant les conditions techniques et financières de raccordement au réseau de distribution (et notamment les prix de rachat du biométhane injecté dans les réseaux) ont été publiés le 23 novembre 2011.

GrDF soutient le développement de la filière biométhane et met tout en œuvre pour favoriser l'injection dans le réseau de distribution, dans le respect des obligations réglementaires et des conditions de rentabilité.





Sequedin, 12 juillet 2011 (AFP)

C'est en juin 2011 que la communauté urbaine de Lille a commencé à injecter du biogaz, issu de son usine de valorisation des déchets organiques, dans le réseau de distribution de gaz naturel exploité par GrDF.

« Lille Métropole Communauté Urbaine est ainsi devenue la première collectivité française à injecter son biogaz dans le réseau GrDF » a déclaré Damien CASTELAIN, son premier vice-président délégué à l'écologie urbaine, lors d'une conférence de presse.

Capable de traiter annuellement 108 000 tonnes de déchets organiques issus de la collecte sélective, le Centre de Valorisation Organique (CVO) de Lille-Sequedin a été mis en service en 2007, dans le but d'alimenter en gaz les autobus de l'agglomération.

Face aux difficultés de stockage du gaz produit, la collectivité a finalement choisi de l'injecter dans le réseau de distribution, sur lequel s'approvisionnent les 143 autobus au gaz, de l'agglomération.

A terme, le CVO de Lille-Sequedin pourrait fournir un débit de 660 m³/h, ce qui représente la consommation horaire de pointe d'une commune d'environ 5 000 habitants.

Annexes





Principaux chantiers sur la concession en 2011

Liste des principaux chantiers réalisés sur la concession, en complément du montant des investissements réalisés pour le développement et la modernisation du réseau de distribution publique.

Abandons de canalisations

Code INSEE	Commune	N° Affaire	Adresse des travaux	Année de pose	Matière	Longueur (m)
07010	ANNONAY	1102276	RUE DE LA RÉPUBLIQUE	01/07/2001	POLYÉTHYLÈNE	29
07019	AUBENAS	1100776	RUE PARGOIRE	01/07/1993	POLYÉTHYLÈNE	40
07138	LAVILLEDIEU	1004068	ROUTE NATIONALE 102	01/07/2006	POLYÉTHYLÈNE	51
07319	LE TEIL	1002859	CHEMIN DEPAROUMENTAL 540	01/07/1983	POLYÉTHYLÈNE	151

Renouvellements de canalisations

Code INSEE	Commune	N° Affaire	Adresse des travaux	Longueur (en m)
07010	ANNONAY	1102276	RUE DE LA RÉPUBLIQUE	33
07138	LAVILLEDIEU	1004068	ROUTE NATIONALE 102	51
07319	LE TEIL	1002859	CHEMIN DÉPARTEMENTAL 540	151



Extensions de canalisations

Code INSEE	Commune	N° Affaire	Adresse des travaux	Longueur (en m)
07010	ANNONAY	0703441	LIEU DIT LES PERRETTES - RUE DES MÉSANGES	312
07010	ANNONAY	1003681	RUE ALBERT SCHWEITZER	62
07010	ANNONAY	1101766	AVENUE STALINGRAD	124
07019	AUBENAS	0804701	ZAC DU BOURDARY	385
07019	AUBENAS	1101978	AVENUE DE BOISVIGNAL	78
07027	BEAUCHASTEL	0804892	CITE EDF	821
07027	BEAUCHASTEL	0804759	CITE CNR	508
07042	BOURG-SAINT-ANDEOL	0902738	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	411
07070	CORNAS	1101633	IMPASSE DE LA COULEYRE	36
07076	CRUAS	1004342	AVENUE MARCEL CACHIN	137
07076	CRUAS	1002308	RUE DE LA RÉPUBLIQUE	75
07076	CRUAS	1101162	PLACE GEORGES CLÉMENCEAU	41
07078	DAVEZIEUX	1003494	LE RELAIS SAINT CHRISTOPHE	56
07102	GUILHERAND-GRANGES	1101601	IMPASSE DES BRUYÈRES	35
07186	PRIVAS	1100079	CHEMIN DU LOGIS DU ROI	78
07265	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	1102064	LIEU DIT CHALAMAS - CHEMIN DE BLANCHARD	41
07308	SARRAS	1101176	LIEU DIT RAMAZAS	128
07316	SOYONS	1001419	LIEU DIT LA CROUZETTE	125
07324	TOURNON-SUR-RHONE	1004580	QUARTIER LES CORDIERS	177
07324	TOURNON-SUR-RHONE	1100778	ZONE ARTISANALE DE CHAMPAGNE	231
07324	TOURNON-SUR-RHONE	1100969	ZONE ARTISANALE DE CHAMPAGNE	95
07341	VILLENEUVE-DE-BERG	1101044	QUARTIER LANSAS	37



Les évolutions du tarif d'acheminement gaz en 2011

Au 1^{er} juillet 2011, le tarif d'acheminement (ATRD3) du distributeur GrDF a baissé de 1,85% en application de l'arrêté du 13 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 2 juin 2008. Cette évolution est notamment due à une année 2010 plus froide que la référence climatique.

Ce tarif est péréqué à l'intérieur de l'ensemble de la zone de desserte de GrDF, à l'exception des communes concédées dans le cadre d'une mise en concurrence.

Cette évolution prend en compte la variation annuelle moyenne de l'indice IPC (+0,06% pour 2009), les objectifs de productivité annuels, ainsi que l'apurement du CRCP (Compte de régularisation des produits et charges) selon les modalités prévues par l'arrêté du 2 juin 2008.

Tarif applicable du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

	Consommation annuelle	Abonnement annuel (en euros)	Prix proportionnel (en euros/MWh)	Terme annuel de capacité journalière (en euros/MWh/j)
T1	0 à 6 000 kWh	28,68	22,82	
T2	6 000 à 300 000 kWh	110,76	6,69	
T3	300 000 à 5 000 000 kWh	629,52	4,70	
T4	Plus de 5 000 000 kWh	12 720,12	0,66	165,48

Option « Tarif de Proximité » (TP)

	Abonnement annuel (en euros)	Terme annuel de capacité journalière (en euros/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en euros/m)
TP	29 675,88	82,56	54,12

Le coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance est de :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km²,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 et 4000 habitants par km²,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4000 habitants par km²,

Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteurs individuels, le tarif applicable est un forfait annuel de 54,24 euros.

Remarque :

- Les informations concernant l'évolution des tarifs de vente, réglementés ou au prix de marché, sont à rechercher auprès des fournisseurs de gaz.



La clientèle de la concession (détail par option tarifaire)

Les clients de la concession sont répartis par option tarifaire, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de celle de la vente de la molécule (fourniture).

Le tarif d'acheminement comprend 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite "de proximité" (TP), pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport. Le choix de l'option tarifaire, appliquée à chaque point de livraison, revient au fournisseur.

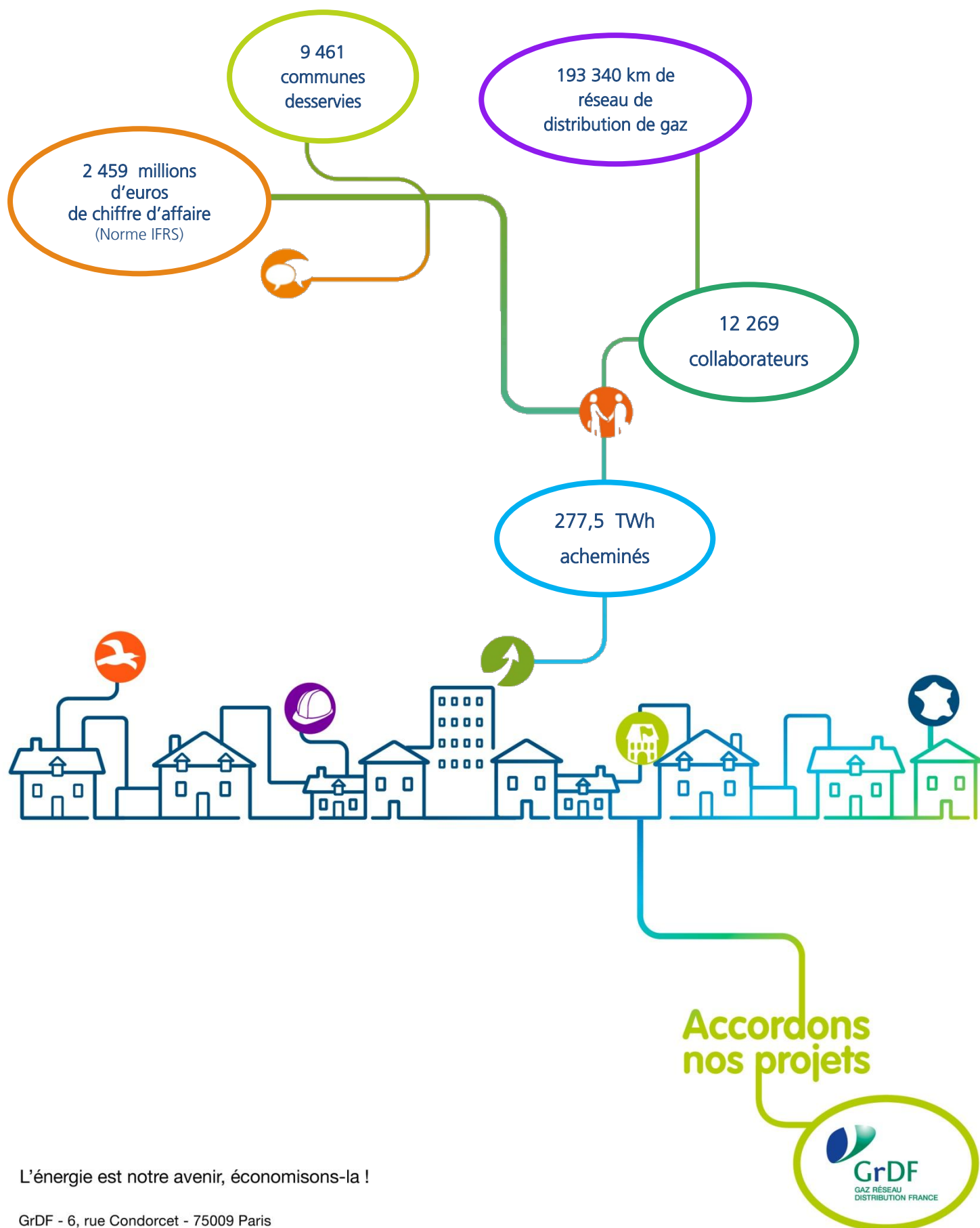
T1	Unité	2011	2010*	Variation (%)
Nombre de clients	nb	3 005	2 924	3%
Quantités consommées	MWh	ICS	8 223	-
Recettes d'acheminement	euro	233 692	275 557	-15%
T2				
Nombre de clients	nb	21 113	21 138	0%
Quantités consommées	MWh	ICS	426 245	-
Recettes d'acheminement	euro	4 640 926	5 262 056	-12%
T3				
Nombre de clients	nb	309	314	-2%
Quantités consommées	MWh	ICS	311 648	-
Recettes d'acheminement	euro	1 363 748	1 685 234	-19%
T4				
Nombre de clients	nb	14	12	17%
Quantités consommées	MWh	ICS	271 723	-
Recettes d'acheminement	euro	600 052	628 060	-4%

* Données rectificatives pour 2010 : les données présentes dans le CRAC 2010 englobaient la commune de Viviers, qui dispose d'un contrat de concession dédié

Afin de respecter la législation sur les informations commercialement sensibles (ICS), certaines données peuvent avoir été masquées (mention « ICS » dans le tableau ci-dessus). Une ICS est une information dont la communication serait de nature à porter atteinte à une concurrence loyale entre les fournisseurs de gaz naturel.

Sur une commune, la quantité acheminée pour chaque option tarifaire devient une ICS, lorsque le nombre de clients est inférieur à 3, ou lorsqu'un point de livraison représente à lui seul plus de 80% du gaz acheminé du segment tarifaire concerné. Si la quantité acheminée d'une option tarifaire est une ICS, la quantité acheminée totale sur la commune ne peut plus alors être communiquée.

La mise en application du décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011 relatif aux données pour l'élaboration et l'évaluation des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) et des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) conduit à ce que certaines consommations totales ne soient plus communiquées. GrDF est tenu de fournir, à la fois des éléments à la maille commune et à la maille concession, aux autorités concédantes et au ministère (pour publication ultérieure). Cette situation est de nature à générer l'identification d'Informations Commercialement Sensibles (ICS).



L'énergie est notre avenir, économisons-la !